

Décision du Président n° :
2026-35

Objet : Adhésion fédération
française de cyclisme
(renouvellement)

DECISION DU PRESIDENT DE LA CCVG

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2026-12 en date du 31 mars 2026, relative à l'élection de Monsieur le Président ;
- Vu la délibération n°2026-25 aux délégations consenties par le conseil communautaire vers Monsieur Le Président en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-01-31-00003 en date du 31 mars 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon ;
- Vu les missions et services de la fédération française de cyclisme.

DECIDE

Article 1 : de renouveler l'adhésion à la fédération française de cyclisme pour l'année 2026. Le montant de cette adhésion s'élève 950 euros (neuf cent cinquante euros).

Article 2 : Les crédits sont inscrits à l'article 6281 du chapitre 011 du budget principal.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 13 août 2026

Le Président,
Damien Combet

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr